



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C simplifiée

N° de demande : 2008-0881
Catégorie : Catégorie C simplifiée
Produit : Herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo
N° d'homologation : 25496
Matière active (m.a.) : Imazamox
N° de document de l'ARLA : 1632352

Contexte

L'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo (Solo WDG Herbicide) est homologué pour la vente aux fins d'utilisation dans les provinces des Prairies et dans la partie de la région de la rivière de la Paix située en Colombie-Britannique seulement, pour supprimer les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de pois des champs, de canola résistant à l'imazamox et à l'imazéthapyr, et de lentilles tolérantes à l'imazamox et à l'imazéthapyr. Ce produit peut être appliqué en postlevée à raison de 15 ou 20 g e.a./ha. L'herbicide Lontrel Dry (Lontrel Dry Herbicide) est homologué pour la vente dans l'Ouest canadien. Il est utilisé dans les cultures de canola pour limiter la croissance des parties aériennes du chardon des champs, à une dose d'application de 150 g m.a./ha, ou pour supprimer le chardon des champs, la renouée liseron et le laiteron des champs (limitation de la croissance des parties aériennes), à une dose de 200 g m.a./ha. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo (n° d'homologation : 25109) contenant la matière active de qualité technique imazamox (70 % e.a.), afin d'inclure un mélange en cuve, qui associe une dose inférieure de l'herbicide en granulés solubles Lontrel Dry (n° d'homologation : 27306) et l'adjuvant Merge (n° d'homologation : 24702), pour la suppression de la renouée liseron et des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de l'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo et la répression du chardon des champs, du laiteron potager et du laiteron des champs dans le canola tolérant à l'imazamox.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise en l'absence de modification à la chimie du produit. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas non plus requises, puisque le profil d'emploi des constituants du mélange en cuve, notamment les cultures traitées, les doses d'application et le calendrier des traitements, n'est pas modifié.

Évaluation de la valeur

Des données issues de 16 essais sur le terrain réalisés entre 2005 et 2007 au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta ont été soumises aux fins d'examen. L'efficacité et l'innocuité pour les cultures du mélange en cuve combinant l'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo + l'herbicide Lontrel Dry + l'adjuvant Merge ont été directement comparées à celles des traitements homologués herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo (n° d'homologation : 25496) + herbicide Lontrel Dry (n° d'homologation : 27306) utilisés seuls.

L'efficacité du mélange en cuve combinant l'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo + l'herbicide Lontrel Dry + l'adjuvant Merge s'est avérée similaire à celle des traitements homologués herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo + adjuvant Merge utilisés seuls, pour supprimer les espèces de mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo et la renouée liseron. Le rendement était également comparable sur le plan de l'innocuité pour les cultures, évaluée sous la forme du pourcentage visible de dommages aux cultures. Quant aux données fournies pour soutenir l'allégation de répression du chardon des champs, du laiteron potager et du laiteron des champs, elles étaient insuffisantes.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'étiquette de l'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo afin d'y inclure un mélange en cuve combinant l'herbicide Lontrel Dry et l'adjuvant Merge, pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de l'herbicide en granulés dispersibles dans l'eau Solo et de la renouée liseron.

Références

PMRA # 1560932 Application for SOLO + Lontrel Dry tank mix in CLEARFIELD®
(Imidazolinone tolerant) Canola. DACO's: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2,
10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.